Docusign Envelope ID: 0A5679DC-0903-86C3-81F4-1C1AF01E2E05

SC METHODE
Société par actions simplifiée au capital de 200 000,00 €
Siège social : 116 Allée Norbert Wiener, Parc Scientifique Georges Besse, 30000 Nîmes,
420 833 246 R.C.S. Nimes
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2026

Le 30 juin 2026, à 13h30,

La société Retail Next, société par actions simplifiée au capital de 4 734 138,00€, dont le siège social est situé 116 Allée Norbert Wiener, Parc Scientifique Georges Besse – 30000 Nîmes, ayant pour numéro unique d'identification 914 085 139 R.C.S. Nîmes, représentée par son président, la société SoftNext, elle-même représentée par son directeur général, la société Axsala Investissements, elle-même représentée par son président, Monsieur Jérémie Vinant,

Associé Unique de la Société,

a pris notamment la (les) décision(s) suivante(s) :

…/…

SIXIEME DECISION

Constatation de la démission de la société SoftNext de son mandat de Président et fixation de sa rémunération

L'Associé Unique prend acte de la démission présentée par la société SoftNext, société par actions simplifiée au capital de 1 050 992,00 €, dont le siège social est situé 10, rue Cimarosa – 75116 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 852 029 784, représentée par son directeur général, la société Axsala Investissements, elle-même représentée par son président, Monsieur Jérémie Vinant, de son mandat de Président de la Société, avec effet au 1er juillet 2026 à zéro heure.

L'Associé Unique remercie la société SoftNext pour son action à la tête de la Société et la dispense expressément de tout préavis.

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération de la société SoftNext au titre de son mandat de Président pour la période du 1er janvier au 30 juin 2026 à la somme de vingt-quatre mille euros (24 000 €) hors taxes, payable trimestriellement à terme à échoir, sur présentation d'une facture émise par la société SoftNext.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Docusign Envelope ID: 0A5679DC-0903-86C3-81F4-1C1AF01E2E05

SC METHODE
Société par actions simplifiée au capital de 200 000,00 €
Siège social : 116 Allée Norbert Wiener, Parc Scientifique Georges Besse, 30000 Nîmes,
420 833 246 R.C.S. Nimes
(la « **Société** »)

SEPTIEME DECISION

Nomination de la société Retail Next en qualité de nouveau Président de la Société et fixation de sa rémunération

L'Associé Unique, en remplacement de la société SoftNext démissionnaire, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, à compter du 1er juillet 2026 à zéro heure et pour une durée indéterminée : la société Retail Next, société par actions simplifiée au capital de 4 734 138,00 €, dont le siège social est situé 116 Allée Norbert Wiener, Parc Scientifique Georges Besse – 30000 Nîmes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 914 085 139, représentée par son président, la société SoftNext, elle-même représentée par son directeur général, la société Axsala Investissements, elle-même représentée par son président, Monsieur Jérémie Vinant.

La société Retail Next, par la voix de son représentant, déclare accepter les fonctions de Président de la Société à compter du 1er juillet 2026 et précise qu'aucune incompatibilité, déchéance ou interdiction prévue par la loi et les règlements ne s'oppose à sa nomination.

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération annuelle de la société Retail Next au titre de l'exercice de son mandat de Président à la somme de cent trente mille euros (130 000 €) hors taxes, payable trimestriellement à terme à échoir à raison de trente-deux mille cinq cents euros (32 500 €) hors taxes par trimestre, sur présentation d'une facture émise par la société Retail Next.

Cette rémunération sera due à compter du 1er juillet 2026 et fera l'objet d'une révision éventuelle par décision ultérieure de l'Associé Unique. Pour l'exercice en cours, elle sera calculée prorata temporis à compter de cette date, soit la somme de 65 000 € hors taxes.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

…/…

Signé par :
Jérémie Vinant
A371858F35314D5...

Retail Next
Associé Unique
Représentée par son président, la société SoftNext, elle-même représentée par son directeur général, la société Axsala Investissements, elle-même représentée par son président, Monsieur Jérémie Vinant